

# ACTION URGENTE

## LES MIGRANTS HAÏTIENS EN DANGER EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

**Vingt-cinq hommes haïtiens ont été expulsés collectivement de la République dominicaine après avoir été arrêtés lors d'une réunion relative aux droits de travailleurs organisée par une association de migrants. D'autres migrants haïtiens risquent d'être expulsés arbitrairement par les autorités dominicaines.**

Le 4 octobre, des militaires sont entrés dans une maison à Montecristi (nord du pays) où se tenait une séance de formation sur les droits des travailleurs migrants organisée par l'Association solidaire des travailleurs migrants de la région nord-ouest (ASOMILIN). Ils ont arrêté 25 ressortissants haïtiens présents à cette réunion, laissant derrière eux deux hommes et un nombre inconnu de femmes et d'enfants. Les 25 hommes arrêtés ont été transférés sur une base militaire de Montecristi. Le lendemain matin, ils ont été conduits dans la ville frontalière de Dajabón, où ils ont été détenus pendant quelques heures avant qu'on ne leur fasse franchir la frontière haïtienne.

Selon l'ASOMILIN, ils n'ont pas eu la possibilité de contester la légalité de leur détention ni la décision de les renvoyer en Haïti. Cette organisation affirme qu'aucun d'eux n'a été autorisé à téléphoner à un avocat ou même à contacter ses proches pour leur expliquer ce qui se passait. En outre, les militaires ne leur ont pas permis de récupérer leurs affaires ni les salaires qu'ils devaient percevoir pour leur travail.

D'après certaines sources locales, des propriétaires terriens employant des travailleurs migrants ont ordonné ces expulsions afin d'empêcher les travailleurs d'exercer leur droit à la liberté d'association et de réunion.

Tout travailleur migrant a le droit d'être protégé contre les expulsions arbitraires et collectives d'un pays. Ce droit est garanti par l'article 13 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et par l'article 22 de la Convention américaine relative aux droits de l'homme, auxquels la République dominicaine est partie. Cependant, Amnesty International a relevé de nombreux cas de ce type ces dernières années.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- déclarez-vous préoccupé par l'arrestation et l'expulsion arbitraire de 25 migrants haïtiens les 4 et 5 octobre ;
- exhortez les autorités à mettre un terme aux expulsions collectives de travailleurs migrants ;
- demandez-leur de veiller à ce que toutes les personnes risquant d'être expulsées de la République dominicaine voient leur cas examiné individuellement dans le cadre d'une procédure équitable et transparente qui leur permet de contester les décisions des autorités et de faire réexaminer leur dossier ;
- engagez-les à respecter les obligations qui incombent à la République dominicaine en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et de la Convention américaine relative aux droits de l'homme, deux traités qui interdisent l'expulsion collective de ressortissants étrangers.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 19 NOVEMBRE 2009 À :**

#### Ministre des Affaires étrangères :

Sr. Carlos Morales Troncoso  
Secretario de Estado de Relaciones Exteriores  
Avda. Independencia No.752  
Santo Domingo, République dominicaine

Fax : +1 809 985 7551

Formule d'appel : *Señor Secretario de Estado, / Monsieur le Ministre,*

#### Directeur des services de l'immigration :

Almirante M.de G. Sigfrido Pared Pérez  
Dirección General de Migración  
Avenida 30 de Mayo, Esquina Héroes de Luperon,  
Santo Domingo, République dominicaine

Fax : +1 809 534 7118

Courriers électroniques :

[despacho.gral@verizon.net.do](mailto:despacho.gral@verizon.net.do)

Formule d'appel : *Señor Almirante, / Monsieur,*

#### **Copies à :**

Association de travailleurs migrants :  
ASOMILIN

c/o Solidaridad Fronteriza  
c/Manuel Roca n.13, Esq. P.Santa Anna

Dajabón, République dominicaine

Fax : +1 809 579 7012

Courriers électroniques :

[solidaridadfronteriza@sjrdom.org](mailto:solidaridadfronteriza@sjrdom.org)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la République dominicaine dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## LES MIGRANTS HAÏTIENS EN DANGER EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Par le passé, Amnesty International a déjà appelé les autorités dominicaines à mettre un terme aux expulsions collectives d'Haïtiens et de Dominicains d'origine haïtienne. Les organisations locales de défense des droits humains estiment que plus de 6 000 Haïtiens ont été expulsés de la République dominicaine au cours des six premiers mois de l'année 2008. Bon nombre de ces expulsions ont été décidées de manière arbitraire et menées au mépris des engagements internationaux en matière de droits humains.

À cause de cette pratique des expulsions collectives, les Haïtiens et les Dominicains d'origine haïtienne qui résident en République dominicaine vivent dans la peur constante d'être expulsés sans réelle possibilité de contester cette décision. Le nombre d'Haïtiens vivant actuellement en République dominicaine est estimé entre 500 000 et 1 million.

Les expulsions collectives vont à l'encontre du Protocole d'accord sur les mécanismes de rapatriement conclu entre les gouvernements dominicain et haïtien en décembre 1999. En signant ce texte, la République dominicaine s'est engagée à améliorer ses mécanismes d'expulsion et, plus spécifiquement, à éviter de séparer les familles nucléaires lors de rapatriements et à autoriser les personnes expulsées à récupérer leurs affaires ainsi qu'à garder leurs papiers d'identité.

AU 272/09, AMR 27/005/2009, 8 octobre 2009

